

Déclarations d'impôts personnels

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2026

Cette grille tarifaire s'applique uniquement aux clients du Groupe EMARGENCE (service facturé via HexaCoop).

TARIFS (éligibles Service à la Personne)		
	Prix T.T.C. en € à partir de	50% de crédit d'impôt PARTICULIER – Résident fiscal français
		Crédit d'impôt – à partir de :
Forfait déclaration BNC simplifié (Réservé exclusivement aux revenus BNC sans autres sources de revenus complémentaires - hors salaires/pensions standards)	380,00 €	190,00 €
Déclaration N°2042 comprenant des revenus d'activité professionnelle + salaires + revenus de capitaux mobiliers	490,00 €	245,00 €
Déclarations N° 2044 des revenus fonciers (prix pour 1 immeuble, dégressif pour les suivants)	205,00 €	102,50 €
Déclaration investissements Outre- Mer	205,00 €	102,50 €
Déclaration plus et moins-values n°2074	205,00 €	102,50 €
Supplément pour prise de connaissance du dossier IFI (au démarrage de la mission)	310,00 €	155,00 €
Déclaration annuelle IFI	490,00 €	245,00 €
Cas particuliers – Autres déclarations	Sur devis	50 % du TTC

Les cas particuliers et missions exceptionnelles feront l'objet d'un devis préalable, sur la base d'une évaluation du temps passé par les collaborateurs affectés à cette mission et fonction d'un taux horaire variant de 100 € HT à 160 € HT/ heure.

Tous les tarifs s'entendent sous réserve du temps passé supplémentaire lié aux demandes particulières du client ou à la complexité du dossier sur la base du taux horaire indiqué ci-avant.

* Les tarifs seront susceptibles de subir des augmentations liées aux évolutions législatives et au coût de la vie.